

COMITÉ SYNDICAL

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE D'UN
AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE FILIERE AVEC REVIPAC**

Nombre de votants : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, au siège administratif du SIRTOM de la Région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Sonia DUHAYER, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, René ARNAL, Christophe CASTANO,

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH.

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Rafaël CARDONA, J Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Jacques CLERICI, Solange FOUVET, Patrice FOURNIER, Josiane DEFLAUX, Yves LERNOUT, Christian MALBEC, Patricia HAESEVOETS, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Jean Louis ARMAND, Isabelle BREST, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, José Devaux, Jean-Claude CHOPIN, Frédéric ROUX, Paul BLANC,

Communauté de communes Ventoux-Sud :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL,

Était Présent SANS voix délibératives :

Jean Noël LEUCK



Étaient absents :

Magali MALAVARD, Francis JOUVE, Éric POPEE, Serge CAPDEGELLE, Éric AUBERT, Dominique ROUX BARBAUD, Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Catherine LECLERC, Sophie RAVAUTE

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE

Étaient absents :

Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Thibaut BRADY, Yoann POBES

Vu la délibération C17017 en date du 13 décembre 2017 par laquelle le comité syndical autorise M. le Président à signer la convention de signature du contrat barème F avec CITEO et les contrats de reprises en option filière avec les organismes associés

Considérant le contrat signé en date du 4 juin 2018 avec la société REVIPAC pour la reprise du papier cartons des emballages ménagers

Considérant la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 de l'agrément de CITEO, il convient de signer un avenant de prolongation avec la société REVIPAC afin d'assurer la continuité de reprise de ces déchets.

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

Article 1 : D'ACCEPTER l'avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 proposé par REVIPAC pour la reprise des papier – cartons ci annexé.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents concernant cet avenant

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.**



**LE PRESIDENT
Lucien AUBERT**

Page 2 sur 2

Accusé de réception en préfecture
084-258402510-20230221-C23-009-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

